

*Bibliothèque*

*Jeanne d'Arc*



De quelques faits  
relatifs à Jeanne d'Arc et  
à sa famille.

F. Debouteiller

- article extrait de la revue des questions historiques.  
(1878 -t.24)

---

III  
DE QUELQUES FAITS  
RELATIFS A JEANNE D'ARC ET A SA FAMILLE

---

L'histoire des actes merveilleux qui composent la vie de Jeanne d'Arc est bien connue maintenant, et ce ne serait plus chose facile que de trouver des aperçus assez nouveaux et des points de vue assez originaux pour justifier une étude historique écrite à son sujet après celles de tant de maîtres. Mais il y a quelques points accessoires, la touchant d'une manière plus ou moins immédiate et directe, qui restent encore

1 *Livre rouge de l'Évêché du Mans*, f<sup>o</sup> 239, cité par dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 122.

2 Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 120.

soumis aux investigations des chercheurs. Au premier rang pouvait jusqu'ici être comptée l'histoire de sa famille, qui, écrite en 1612 par Charles du Lys, n'avait guère été, depuis cette lointaine époque, qu'effleurée par quelques auteurs trop généralement respectueux des conclusions de leurs prédécesseurs. Une étude approfondie et composée sur pièces authentiques restait à faire, et elle a tenté le zèle de deux Lorrains également passionnés pour le culte de Jeanne d'Arc. Ils ont tout récemment publié le résultat de leurs recherches<sup>1</sup>. Une circonstance particulièrement favorable leur a permis, autours de ce travail, de prendre connaissance de documents d'un intérêt exceptionnel, auxquels ils ont dû ce qu'il y a de meilleur dans leur livre.

Une mine existait, en effet, de pièces relatives à la famille de la Pucelle, mine incomparablement précieuse, à peine connue et complètement inexploitée. C'était la collection complète, intacte, conservée avec un soin religieux, de tous les papiers et documents réunis par l'avocat général à la cour des aides Charles du Lys, pour l'élaboration de son livre sur la *naissance et parenté de la Pucelle*, paru en 1612. Nous n'avons pas ici à parler de cette œuvre, aussi neuve, à l'époque où elle parut, que réellement intéressante. Il nous suffit de rappeler que ce fut à cette occasion que son auteur s'occupa de former la collection de pièces authentiques et certifiées, de chartes, de généalogies, de lettres, d'enquêtes, de factums, d'arrêts..., au nombre de plusieurs centaines, dont l'ensemble constitue le plus magnifique cartulaire qu'il soit possible d'imaginer. Il y a lieu de s'émerveiller que cet ensemble, formé il y a deux siècles et demi, soit arrivé jusqu'à nous dans son intégrité absolue, à travers les changements de maîtres, les déplacements divers, et les révolutions. C'est qu'il est tombé, heureusement pour la science, en la possession d'une race dont les membres se transmettent à la fois le respect des traditions de famille et la vénération des gloires nationales, si bien que huit générations se sont partagé l'honneur de l'avoir gardé intact, comme la plus précieuse partie du patrimoine des aïeux.

Charles du Lys ayant perdu ses fils, sans qu'ils laissassent d'héritiers, la collection qu'il avait formée passa à sa fille aînée Catherine du Lys, épouse de Louis Quatrehommes, conseiller à la cour des aides et membre du conseil privé des finances; elle fut ensuite l'héritage de sa fille Anne Quatrehommes, mariée à Achille de Barentin, d'une

<sup>1</sup> *La Famille de Jeanne d'Arc, documents inédits, généalogie, etc.* Paris, Claudin, 1878, in-8° écu de IV-291 pages.

La *Revue*, qui rend hommage à la vraie science de quelque côté qu'elle vienne, ne se croit pas tenue à tant de réserve que notre érudit collaborateur, et elle donne ici des louanges méritées aux savantes recherches de M. E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX.

illustre famille parlementaire de Paris, et après elle à la seule des onze enfants issus de ce mariage qui ait eu postérité, à Anne de Barentin, mariée en 1684 à Jacques de Tardieu, marquis de Maleissye, capitaine aux gardes françaises. Depuis lors, ce précieux ensemble de documents est resté dans le chartrier de l'illustre famille aux mains de laquelle il était apporté par la plus directe des successions. Messieurs de Maleissye devenus, par les alliances que nous venons de rappeler, les descendants directs et les seuls héritiers de Charles du Lys, dernier mâle subsistant de la lignée de Jeanne d'Arc, et à ce titre chefs et aînés de la famille, se sont montrés dignes de ce titre par le prix qu'ils y ont toujours attaché, et en particulier par la sollicitude dont ils ont entouré le dépôt confié à leur garde. Aussi le retrouvons-nous, après deux cent cinquante ans, aussi complet et en aussi bon ordre que lorsque Charles du Lys veillait lui-même à sa conservation.

Mais cette sollicitude n'est pas un soin jaloux qui redoute les communications et empêche égoïstement la lumière de briller au profit des autres. Bien, au contraire, n'égale la courtoise obligeance des descendants de Charles du Lys, et ils l'ont bien montrée en confiant leurs richesses sans réserve et sans contrôle, aux mains d'auteurs qu'ils savaient comme eux animés d'une véritable passion pour la mémoire de la Pucelle. De l'étude minutieuse de ces documents, pour la première fois exposés au jour du travail, sont sortis bien des faits nouvellement révélés, bien des inductions voisines de la certitude, qui méritent de ne pas rester ignorées du public. Une partie des pièces réunies par Charles du Lys a été publiée dans l'ouvrage auquel nous avons fait allusion; d'autres, et ce sont les plus importantes, verront prochainement le jour, mais peut-être quelques-unes des indications qu'elles dégageront pourraient-elles ici, et dès à présent, être mises en relief dans un résumé succinct.

Il ne faut pas croire, du reste, que de la publication de ces quelques faits doive résulter une modification profonde des données historiques relatives à la Pucelle; non, la science restera telle que l'ont établie sur ce point les Quicherat, les Vallet de Viriville et tant d'autres: seulement quelques détails font défaut ou manquent de précision dans des ouvrages dignes d'ailleurs de toute confiance. Ce sont ces additions et ces corrections qui, puisées à une source absolument authentique, seront mises à la disposition de ceux que ce grand sujet intéresse. Ce n'est pas quand il s'agit d'un personnage sacré, osons-nous dire, comme la vierge de Domremy, qu'il faut s'arrêter en se disant : *de minimis non curat scriptor*. Ce sont de petites choses, sans nul doute, mais rien de ce qui touche à Jeanne d'Arc ne peut être indifférent à des lecteurs français.

En commençant la revue rapide de ce qui peut être relevé dans les pièces que nous avons dépouillées, nous ne pouvons refuser avant tout

à transcrire ces quelques lignes de *l'enquête* de 1476 où Perinet de Vauthon, fils du cousin germain de la Pucelle, rappelle des souvenirs de son enfance.

« Dict ledit depposant qu'il a esté en son jeune aage avecque son père en la ville de Dompremy sur Meuze, en laquelle ils furent receuz en l'hostel de feu Jacquot d'Arc et d'Ysabelot sa femme, père et mère de la Jehanne la Pucelle, qui pour lors estait jeune fille... Et des le temps de lors estait voix publicque et commune renomée que icelle feue Jehanne la Pucelle estait fort devotte envers Dieu et l'Église. Et de fait pour ce qu'elle requerroit à plusieurs personnes qu'elle fust menée et conduite devers le feu roy Charles, lesd. M<sup>re</sup> Pierre du Lys et Jehan du Lys ses frères germains en furent advertiz, les quels le recittèrent à leur d. père, dont il fust malcontent, disant qu'elle n'estoit sage de ce dire, mais estait un très grand follie et leur feroit deshonneur et honte. »

Il est dit dans le procès de condamnation, et il a été répété partout depuis, que Jeanne, se rendant à Vaucouleurs, s'y fit accompagner par Durand Laxart, *son oncle*. Ce personnage est en effet désigné dans les diverses enquêtes, sous ce titre, qui ne semble pas prêter à la méprise : *avunculus suus*. On y voit de plus que sa femme portait le nom de Jeanne, et qu'elle était de la parenté de la Pucelle.

Or il a été jusqu'à présent difficile à ceux qui se sont occupés de la famille de Jeanne d'Arc d'expliquer comment ce Laxart pouvait être son oncle. Plusieurs systèmes ont été proposés, mais ayant tous un caractère tout à fait hypothétique. Désormais la lumière est faite sur ce point et les incertitudes passées s'expliquent. Durand Laxart n'était pas l'oncle de la Pucelle : il n'était que son cousin germain, ayant épousé Jeanne, fille aînée de Jehan le Vauseul et d'Aveline, sœur d'Isabelle Romée. Seulement, par une modification assez singulière de l'orthographe de son nom, il est appelé dans les pièces du procès *Laxart*, au lieu d'y porter le nom de *Lassois*, sous lequel il figure dans les diverses enquêtes et que ses descendants portent après lui.

Il n'y a pas de doute possible sur l'identification des deux personnages. Car il est dit formellement dans nos enquêtes que ce fut Durand Lassois, accompagné de Jacquet Robert, qui veilla sur Jeanne pendant son voyage à Vaucouleurs. Dans l'enquête de 1455, il se déclare âgé de soixante ans : il avait donc environ trente-cinq ans lorsqu'il servit de guide à sa jeune cousine, et cette notable différence d'âge existant entre elle et lui, leur avait sans doute fait contracter l'habitude d'employer entre eux les termes d'oncle et de nièce. Ainsi s'expliquerait l'erreur de fait commise dans les pièces du procès. Mais par contre, ces pièces sont dans le vrai quand elles disent que c'était à sa tante, sur le point de devenir mère, que Jeanne était allée à Burey porter ses soins affectueux.

C'était en effet, non pas la femme de Durand Lassois, mais bien sa belle-mère, Aveline, sœur d'Isabelle et femme de Jehan Vauseul, qui attendait un nouvel enfant lors du départ de Jeanne pour la France. Cette tante avait en partie élevé la Pucelle, qui avait fait dans sa maison de longs séjours et qui l'aimait tendrement. La petite-fille d'Aveline, fille de cet enfant alors sur le point de naître, donne dans *l'enquête* de 1555 des détails précis sur ce fait. Elle nous apprend que Jeanne, sur le point de partir, alla trouver sa tante, et lui demanda, si Dieu lui envoyait une fille, de lui donner le nom de Catherine, en souvenir de la sœur chérie qu'elle avait perdue. Ce fut en effet une fille qui naquit; elle fut appelée Catherine, conformément au désir de la Pucelle, et épousa plus tard le fils de ce même Robert Jacquet qui avait veillé avec Durand Lassois sur le voyage de Vaucouleurs.

Nous venons de prononcer le nom de Catherine, sœur de Jeanne d'Arc. La place qu'elle a tenue dans l'histoire de la famille était si vague, que plus d'un des historiens de la Pucelle a mis en doute jusqu'à son nom; on admet généralement qu'elle était plus jeune que Jeanne, et, de ce qu'elle ne figure pas dans la charte d'anoblissement de la famille, on conclut qu'elle était morte avant la fin de 1429. Pour cette dernière hypothèse, on voit qu'elle est fondée, et qu'il y a même lieu de reculer avant 1428 la date de sa mort. Mais ce qu'on ignorait jusqu'ici, c'est qu'elle avait été mariée. Deux des enquêtes s'accordent à le dire, et celle de 1502 lui donne formellement pour mari Colin, maire de Greux, fils de Jean Colin, le même qui déposa en 1455 au procès de réhabilitation, mais ne fit nulle allusion aux liens qui l'avaient uni à la famille de Jeanne d'Arc.

L'état civil de Catherine d'Arc est donc désormais en grande partie reconstitué; seulement, il est peut-être permis de supposer qu'elle n'était pas plus jeune que sa sœur, ainsi qu'on l'a généralement répété. Cela semble difficile à maintenir, quand on la voit morte, après avoir été mariée, à une époque où la Pucelle avait à peine dix-sept ans.

Au sujet de la famille de Jeanne d'Arc, *l'enquête* de 1476 contient un détail qui peut avoir quelque intérêt pour les Orléanais. C'est le fait de la séparation des existences d'Isabeau et de son fils Pierre, lorsque tous deux se fixèrent dans l'Orléanais, appelés en ce pays, l'une par la charitable hospitalité de la ville qu'avait sauvée sa fille, l'autre par les libéralités du duc d'Orléans.

*l'enquête* de 1476 nous montre la veuve de Jacques d'Arc établie dans la ville même, et son fils vivant dans son domaine de Baigneaux. Un habitant de Sermaize dit dans cette pièce qu'ayant voulu, lors d'un voyage à Orléans en 1451, porter à la mère de la Pucelle des nouvelles de ses neveux et de son pays, il rencontra Pierre, le chevalier du Lys, qui venait précisément ce jour-là « d'un village nommé les Isles, » qu'il habitait, pour faire une visite à sa mère.

En prononçant le nom de ce Pierre du Lys, nous voyons se dresser devant nous une question, fort accessoire pour l'histoire, mais bien sérieuse pour la généalogie, que nous ne ferons qu'effleurer, heureusement pour les lecteurs de la *Revue*, l'ayant assez longuement traitée ailleurs. Nous ne voulons donc tracer ici qu'une légère esquisse des difficultés en face desquelles nous nous sommes trouvés à son sujet, en présence de diverses pièces aussi authentiques que contradictoires.

Tous ceux qui ont la moindre connaissance de la généalogie de la famille du Lys, savent que c'est à Pierre du Lys qu'est attribué le titre de chef de la plupart des familles qui se rattachent à la lignée de la Pucelle. D'après maint document officiel, d'après de nombreux arrêts émanant des cours les plus hautes, il est désigné comme étant la souche de tous les rameaux encore existants de la branche cadette, Maleissye, Bordai, Villebresme et Haldat.

Or cette filiation, il y a désormais une impossibilité absolue à la maintenir: une de nos enquêtes nous apprend avec certitude que Pierre du Lys n'a eu qu'un fils, mort sans héritiers directs.

Il faut donc trouver un autre chef à ces familles, ainsi dépossédées de celui que leur attribuait une tradition officielle.

Or nous osons dire qu'il y a une présomption voisine de la certitude à attribuer ce titre à un personnage resté Jusqu'ici dans une ombre si épaisse, que presque tous les écrivains qui ont parlé de lui n'ont pas hésité à le faire mourir de chagrin à la suite de la mort de sa sœur. Ce système fait honneur à la sensibilité de ceux qui l'ont inventé, mais il ne peut plus subsister en présence des récentes découvertes qui se sont présentées à nous.

D'abord il résulte des comptes de la prévôté de Gondrecourt que Jacquemin, en 1438, n'habitait pas Domremy. Il était dès cette époque fixé à Vouthon et sûrement marié. Le bien de sa famille maternelle était alors délaissé par ses propriétaires naturels, Jean de Vouthon, son oncle, et Aveline, sa tante, établis depuis plusieurs années, l'un à Sermaize et l'autre à Sauvigny, puis à Burey-la-Côte; il était donc naturel qu'il fût allé y prendre leur place, et voici la preuve qu'il l'avait fait :

« Recettes d'amandes provenant des exploits de justice tenus et echeus par devant le prevost et son lieutenant pour le temps de ce compte, 1426-1428.

« Jacquemin d'Ars, demeurant à Vouthon, pour ung deffaut de jour contre Girard Pignonel V solz<sup>1</sup>, ... »

Voilà donc déjà Jacquemin, ce prétendu mélancolique mort prématurément, qui a, dès avant 1428, quitté la maison de Domremy et qui s'est fait une existence à lui. Il est retenu par ses devoirs de père de

<sup>1</sup> *Comptes de la prévôté de Gondrecourt*, aux archives de la Meuse, à Bar-le-Duc.

famille, et laisse ses frères s'élancer sur les traces guerrières de leur sœur, sans songer à les imiter.

Il est père de famille avons-nous dit : sans nul doute; et même sa fille se marie avec quelqu'un qui lui tient de près. Elle épouse son oncle Jean du Lys, le prévôt de Vaucouleurs, lorsque ce dernier, rapproché par la faveur du roi de son pays d'origine, après 1444, sent le besoin de s'y créer une famille et de perpétuer à son tour un nom désormais glorieux.

Cette fille et cette union, nous les connaissons authentiquement ; deux de nos enquêtes sont d'accord pour en établir la certitude,

Or Jacquemin n'a-t-il eu que cette fille ? C'est là une question qui n'obtiendra pas une réponse péremptoire comme tout ce qui précède, mais qui est cependant en voie d'être résolue. Il y a des allusions, un peu vagues il est vrai, et un peu incertaines, à l'installation de Jacquemin en Normandie et à « certains gentilhommes descendus de lui, » dans de très-intéressantes lettres de Jean Hordal qui viennent d'être publiées, et ces allusions donnent beaucoup à penser. Mais voilà qui est bien mieux : à la dernière heure, nous recevons d'un des honorables membres de la famille un arrêt du sénéchal de Vitré, en 1606, qui attribue à Jacquemin d'Arc la paternité des Le Fournier, par les Villebresme, alors que dans la série des jugements traditionnels, c'est à Pierre qu'elle est réservée.

La lumière donc commence à se faire sur ce point si obscur ; il faudrait sans doute, pour qu'on osât définitivement déclarer aboli un système si longtemps adopté par tout le monde, avoir à produire une pièce bien décisive, un contrat original, un acte de *première main*, qui fait jusqu'ici défaut. Mais, avec un peu de patience, nous viendrons à bout de la découvrir, et nous ferons *officiellement* de Jacquemin, chef de la branche aînée, l'auteur de toutes les branches encore existantes qui sont jusqu'à présent qualifiées de cadettes. L'édifice à renverser n'est pas si solide : cinquante jugements de la cour des aides et de la cour des comptes ne valent pas plus qu'un. Ils ne font que se répéter, sur le vu des mêmes pièces ; et lorsqu'une erreur, causée par l'ignorance ou l'inadvertance d'un premier déclarant, a trouvé une fois place sur le parchemin d'un arrêt, cette erreur s'est vue indéfiniment recopiée, contresignée, paraphée et proclamée dans les actes qui ont suivi, sans contrôle comme sans malice. Seulement, nous devons l'avouer, c'est une tâche délicate que de prétendre prouver aux gens du XVI<sup>e</sup> siècle qu'à l'heure présente nous en savons plus qu'ils n'en savaient sur les origines de leur famille.

Il nous reste quelques mots seulement à dire sur un sujet qui ne tient, il est vrai, à l'histoire que par un bien petit côté, mais qui est intéressant, en ce qu'il montre, au sujet de Jeanne d'Arc, dans le public de son siècle, un sentiment d'admiration profond au point d'en être

aveugle, et allant sans se troubler jusqu'aux dernières limites de la crédulité.

Nous n'apprendrons certes rien à personne en disant qu'on vit, après la mort de Jeanne, de fausses Pucelles chercher à faire tourner à leur profit la glorieuse réputation de celle qui avait sauvé la France. Tout le monde connaît la plus célèbre, cette Claude, devenue dame des Armoises, dont le comte de Puymaigre dans *l'Union des arts, revue de Metz*, et M. Lecoy de la Marche, à cette place même, ont raconté, avec autant d'érudition que de charme, les peu édifiantes mais surprenantes aventures.

*L'enquête* de 1476 en fait connaître une autre, à laquelle le temps écoulé depuis le supplice de la sainte martyre ajoute une singularité particulière. Nous y voyons, en effet, que, en 1458, se présenta à Sermaize, dans le pays même de la Pucelle, une jeune femme qui disait être Jeanne elle-même, et qui venait, disait-elle, pour voir ses parents, fils de sa tante Aveline. Elle était vêtue en habit d'homme, suivie de quelques compagnons, et resta plusieurs jours à Sermaize, « à festoyer et faire bonne chère » chez les membres de la famille de Vouthon. Elle fut même reçue chez le curé, le provoqua au jeu de paume, et lui dit, après la partie faite : « Dites hardiment que vous avez joué avec la Pucelle de France ! » Ce dont le bon curé déclare « être resté bien joyeux. »

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de l'effronterie de cette femme, ou de la naïveté de ceux qui prennent son imposture au sérieux. On ne peut l'expliquer que par la réputation de surnaturalité qui était restée, dans le pays, associée à la mémoire de la Pucelle. Rien, venant de sa part, ne pouvait sembler impossible, et personne ne songeait à s'étonner de la voir reparaître vivante et toujours jeune, plus de vingt ans après sa disparition dans les flammes du bûcher de Rouen.

*L'enquête* de 1550 nous donne des détails sur un autre genre de fausse pucelle, mais celle-là naïve et sincère, et dont le rôle ne peut provoquer qu'un sourire indulgent. Il s'agit d'une petite nièce de Jeanne d'Arc, de Marguerite, fille de Claude du Lys et de Nicolle Thiesselin. Cette jeune fille, aimable et bonne, du reste, ainsi que le déclarent les déposants à l'enquête, était, paraît-il, le portrait vivant de sa glorieuse tante. Vivant dans la maison qui avait vu naître cette dernière, au milieu de tous les souvenirs de son admirable vocation, l'imagination de la jeune fille s'était surexcitée au point de lui faire croire que Jeanne avait pris en elle une nouvelle incarnation. Elle se prépara donc, de la meilleure foi du monde, à reprendre le rôle que la mort avait interrompu et dont la Providence lui réservait le périlleux honneur. Elle adopta l'habit d'homme, s'exerça au maniement des armes, devint une écuyère consommée, et n'attendit plus qu'une chose, voir le royaume de France dans un nouveau péril, pour montrer « que le

sang de la Pucelle n'était pas éteint, » et qu'on pouvait encore attendre d'elle de nouvelles merveilles.

Mais il faut dire que le péril national ne s'étant pas manifesté, ce feu brûlant de jeunesse finit par s'éteindre et par faire place à des idées plus sérieuses et moins exaltées. Elle se maria paisiblement avec un cultivateur de Horville, Jean Thiriol, et fit consister toute sa gloire à devenir une bonne mère de famille.

Telles sont les indications les plus saillantes qui méritent d'être relevées dans les enquêtes si gracieusement ouvertes au public par M. de Maleissye. Ceux des lecteurs de la *Revue* que le sujet intéresse particulièrement les auront prochainement à leur disposition, et y trouveront encore bien d'autres détails curieux, sur lesquels il a été ici à propos de passer, pour ne pas allonger outre mesure cette notice.

F. DE BOUTEILLER.

---